

**PROJET DE RAPPORT DE LA 12^{ème} RÉUNION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE
SAUVAGE**

Note: La numérotation des paragraphes suit celle du projet de rapport de la quatrième journée de la réunion.

Jour 5 – Samedi 28 octobre 2017

Comité plénier 08h30–09h45

RAPPORTS DES COMITÉS DE SESSION (POINT 29)

607. Le président du Groupe de travail spécial sur le changement climatique (Colin Galbraith, Royaume-Uni) informe que les membres du groupe ont mené des débats fructueux. Le groupe de travail s'est mis d'accord sur plusieurs modifications du projet de résolution et projet de décisions figurant dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.2; ces modifications sont prises en compte dans le document UNEP/CMS/COP12/CRP40 sur *Le changement climatique et les espèces migratrices*. Cependant, deux modifications supplémentaires apportées aux paragraphes 1 et 3 du projet de résolution ne peuvent être décidées qu'après la finalisation du document UNEP/CMS/COP12/CRP40. A la demande du président, M. Galbraith présente oralement ces deux modifications. Puisqu'aucune observation n'est émise, le président considère que les deux modifications ont été approuvées par le Comité plénier.
608. Le président du Groupe de travail sur l'examen des décisions (James Njogu, Kenya) déclare que le groupe de travail propose de réviser la Recommandation 8.12 sur l'amélioration de l'état de conservation des rapaces et des hiboux dans la région d'Afrique-Eurasie (Doc. 21.1.16), la Résolution 11.23 sur les conséquences de la culture des cétacés pour la conservation (Doc.21.1.32), et la consolidation des documents Doc.21.2.11 sur les réseaux écologiques et Doc. 21.2.12 sur l'interprétation des Articles IV et V de la Convention, comme recommandé initialement par le Secrétariat. D'autre part, le groupe de travail a décidé de ne pas réviser la Recommandation 7.5 sur un Accord des États de l'aire de répartition pour la conservation des Dugongs (*Dugong*) (Doc 21.1.13), ainsi que la Recommandation 8.16 sur les requins migrateurs (Doc. 21.1.17), au-delà de ce que le Secrétariat a déjà proposé. Le groupe de travail recommande que les Parties adoptent trois décisions qui demandent au Conseil scientifique d'examiner ces recommandations pour les actualiser, selon que de besoin, et qui demandent au Comité permanent d'examiner les recommandations du Conseil scientifique. Le Comité permanent avait déjà approuvé ces décisions dans le document CRP111. Le groupe de travail recommande en outre que les Parties suppriment intégralement la Recommandation 4.3 sur l'état de conservation de l'espèce Crex (Doc.21.1.2), la Recommandation 5.3 sur l'élaboration d'un Plan d'action pour le grand Cormoran dans la région d'Afrique-Eurasie (Doc. 21.1.5), la Résolution 6.3 sur la conservation de l'Albatros de l'Hémisphère Sud (Doc. 21.1.7), et la Résolution 8.10 sur la mise en œuvre du système de gestion de l'information de la CMS (Doc. 21.1.15). Enfin, le groupe de travail recommande de modifier un paragraphe obsolète du préambule de la Résolution 7.3 sur la pollution par les hydrocarbures et les espèces migratrices (CRP106).
609. Le président donne la parole aux participants.

610. L'Afrique du Sud est d'avis que la Résolution 6.3 sur la conservation de l'Albatros de l'Hémisphère Sud nécessite un examen plus poussé avant d'être supprimée dans son intégralité. Elle propose de traiter cette question de la même façon que la Recommandation 7.5 sur les Dugongs et la Recommandation 8.16 sur les requins migrateurs, à savoir, de demander au Conseil scientifique d'examiner la Résolution 6.3 durant la période d'intersessions et de faire rapport à ce sujet à la COP13.
611. Le président demande s'il existe une objection à procéder de la façon suggérée par l'Afrique du Sud. En l'absence d'objection, il conclut que cette question sera traitée de cette façon.

**EXAMEN DES DOCUMENTS DE SÉANCE (CRP)
QUI SERONT TRANSMIS À LA PLÉNIÈRE EN VUE DE LEUR EXAMEN FINAL ET
ADOPTION**

612. Le président annonce que le Comité plénier examinera tous les documents de séance (CRP) restants. Tous ces documents sont disponibles en ligne dans trois langues.
613. En réponse à une demande de la Norvège, et sur invitation du président, le Secrétariat énumère les documents de séance qui ont déjà été examinés par le Comité plénier lors de sa séance nocturne du 26 octobre, et les documents de séance qui seront examinés durant la séance en cours.
614. En réponse à une question du Togo, le président confirme que des entre crochets ont été laissés par erreur dans le document UNEP/CMS/COP12/CRP18 sur l'Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores africains, qui a été approuvé par le Comité plénier le 26 octobre, aux fins de transmission à la plénière. Il confirme que les entre crochets seront supprimés dans la version finale du document.

**UNEP/CMS/COP12/CRP6 Développement durable et espèces migratrices
(UNEP/CMS/COP12/Doc.27)**

615. Le président donne la parole aux participants.
616. Aucun participant ne prend la parole.
617. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

**UNEP/CMS/COP12/CRP9 Effets néfastes du bruit d'origine anthropique sur les
cétacés et d'autres espèces migratrices (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.2.2 et
UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.3)**

618. Le président donne la parole aux participants.
619. Les îles Fidji proposent de supprimer un paragraphe du préambule du projet de résolution (commençant par « constatant que le rapport ICES... »), pour tenir compte de l'amélioration des connaissances depuis 2005.
620. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS rappelle que trois résolutions de l'ACCOBAMS depuis 2005 (à savoir, les Résolutions 4.17, 5.15 et 6.17) traitent de l'atténuation de l'impact de toutes les sources de bruit sous-marin, y compris des sonars militaires.

621. Le président demande s'il existe une objection à l'amendement proposé par les îles Fidji. Aucune objection n'est soulevée.
622. En réponse à une question de l'Union européenne et ses États membres, le président confirme que l'annexe au document de séance CRP9.1 sera incluse dans la version transmise à la plénière.
623. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption, sous réserve de l'inclusion de la modification demandée par les îles Fidji et de l'intégration de l'annexe au document de séance CRP9.1.

UNEP/CMS/COP12/CRP20 Taxonomie et nomenclature (UNEP/CMS/COP12/Doc.25.3 et UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.2/Rev.1)

624. Le président donne la parole aux participants.
625. En réponse à une question de l'Australie, le président du Groupe de travail sur les espèces aviaires confirme que les entre crochets trouvés dans un paragraphe du texte sont une erreur administrative et doivent être ignorés; cette erreur sera corrigée dans la version finale du texte.
626. Le président conclut que, moyennant cette correction éditoriale, le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP21 Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015–2023 (UNEP/CMS/COP12/Doc.15)

627. Le président donne la parole aux participants.
628. Aucun participant ne prend la parole.
629. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP22 Révision du modèle de rapport national (UNEP/CMS/COP12/Doc.19.2)

630. Le président donne la parole aux participants.
631. Aucun participant ne prend la parole.
632. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP23 Lignes directrices pour évaluer les propositions d'inscription aux Annexes I et II de la Convention (UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.35 et UNEP/CMS/COP12/Doc.25.2)

633. Le président donne la parole aux participants.
634. Aucun participant ne prend la parole.

635. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP24 Tourisme durable et espèces migratrices
(UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.8)

636. Le président donne la parole aux participants.

637. Aucun participant ne prend la parole.

638. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP25 Prises accessoires (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.4 et UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.4)

639. Le président donne la parole aux participants.

640. Aucun participant ne prend la parole.

641. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP26 Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et d'autres habitats côtiers des espèces migratrices (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.10)

642. Le président donne la parole aux participants.

643. Aucun participant ne prend la parole.

644. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP27 Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.1 et UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.29)

645. Le président donne la parole aux participants.

646. La Suisse fait référence au paragraphe 12 BB du projet de décisions et propose d'utiliser le terme « encouragé » plutôt que « invité ».

647. L'Australie fait observer que l'Annexe 2 du document semble manquer.

648. Le président du Groupe de travail sur les espèces aviaires précise que l'Annexe 2 fait partie intégrante du document, mais que par souci de commodité, elle n'apparaît pas dans le document car elle n'a fait l'objet d'aucune modification.

649. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption, sous réserve de l'inclusion de la modification demandée par la Suisse, et de l'intégration de l'Annexe 2 dans le document.

UNEP/CMS/COP12/CRP28 Adoption du Plan d'action pour l'Éléphant d'Afrique
(UNEP/CMS/COP12/Doc.24.3.3)

650. Le président donne la parole aux participants.

651. Aucun participant ne prend la parole.

652. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP29 Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs
(UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.3)

653. Le président donne la parole aux participants.

654. L'Union européenne et ses États membres attire l'attention sur une erreur de traduction dans la version française, où le terme « plomb » (« lead » en anglais), se rapportant au métal du même nom, a été traduit de façon incorrecte par le verbe « diriger » (« to lead » en anglais).

655. En l'absence d'autres déclarations, le président conclut que, moyennant cette correction apportée à la traduction française, le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP30 Plan d'action pour les oiseaux
(UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.11)

656. Le président donne la parole aux participants.

657. Aucun participant ne prend la parole.

658. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP31 Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'un programme de législation nationale (UNEP/CMS/COP12/Doc.20 et UNEP/CMS/COP12/Doc.22)

659. Le président donne la parole aux participants.

660. Aucun participant ne prend la parole.

661. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP32 Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.2 et UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.30)

662. Le président donne la parole aux participants.

663. Aucun participant ne prend la parole.

664. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP33 Questions financières et administratives
(UNEP/CMS/COP12/Doc.14.2)

665. Le président invite le président du Comité du budget de la COP12 à présenter le document.

666. Le président du Comité du budget (Norvège) remercie les membres du comité pour leur travail assidu afin de parvenir à un consensus. Renvoyant au cinquième paragraphe du préambule, commençant par « rappelant la Résolution 10.1... », il fait observer qu'il serait prudent de préciser que l'examen du niveau des postes du Secrétariat a été mené à bien. Il propose donc de faire référence au rapport correspondant, qui figure dans l'Annexe 5 au document UNEP/CMS/COP12/Doc.14.2.

667. Le président demande si cette proposition d'amendement est acceptable pour les Parties.

668. En l'absence d'autres déclarations, le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption, sous réserve de l'inclusion de la modification demandée par le président du Comité du budget.

UNEP/CMS/COP12/CRP34 Voies de migration (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.10 et UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.8)

669. Le président donne la parole aux participants.

670. Le Royaume-Uni fait observer que la version du document de séance affiché sur le site Internet de la COP12 ne tient pas compte de l'accord entre l'Argentine et le Royaume-Uni, qui avait été auparavant porté à l'attention du Comité plénier.

671. Le président confirme qu'il s'agit d'une erreur technique, qui sera corrigée.

672. L'Argentine fait la déclaration suivante:

« La República Argentina, con respecto al documento UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.10 Plan de Acción para el Corredor Aéreo de las Américas, desea reiterar los términos de la declaración que formulara en su instrumento de adhesión a la Convención sobre la Conservación de las Especies Migratorias de Animales Silvestres (CMS) del 23 de junio de 1979, remitido al depositario de la Convención mediante nota verbal fechada 4 de octubre de 1991, en virtud de la cual la Argentina rechaza la extensión de la aplicación de dicha Convención, por parte del Reino Unido, a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes. »

673. Le Royaume-Uni fait la déclaration suivante:

« Le Royaume-Uni n'a aucun doute concernant sa souveraineté sur les îles Falkland et les îles South Georgia & South Sandwich et les zones maritimes qui entourent ces territoires, et le principe et le droit des habitants des îles Falkland à l'auto-détermination, tels que consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans l'article 1 des deux Chartes des Nations Unies sur les droits de l'homme, en vertu desquels ils

déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel. »

674. L'Equateur demande de réviser la traduction espagnole du document CRP34.1 sur les voies de migration des Amériques, pour garantir l'exactitude de la traduction espagnole et, sur invitation du président, fournit des observations spécifiques au Secrétariat.
675. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption, sous réserve de la correction éditoriale demandée par le Royaume-Uni et de la correction de la traduction espagnole demandée par l'Equateur.

UNEP/CMS/COP12/CRP35 Désignation d'espèces qui bénéficieront d'actions concertées durant la période triennale 2018-2020 (UNEP/CMS/COP12/Doc.26.2)

676. Le président donne la parole aux participants.
677. Aucun participant ne prend la parole.
678. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP36 Conservation et gestion du guépard (*Acinonyx jubatus*) et du lycaon (*Lycaon pictus*) (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.3.1.2)

679. Le président donne la parole aux participants.
680. L'Afrique du Sud indique qu'une modification doit être apportée à une partie du paragraphe 12 FF du projet de décision, en indiquant « paragraphes 1 à 7 » et non pas « paragraphes 1 à 6 ».
681. En l'absence d'objection à cet amendement et en l'absence d'autres déclarations, le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption, sous réserve de l'inclusion de la modification demandée par l'Afrique du Sud.

UNEP/CMS/COP12/CRP37 Conseil scientifique (UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2.6 et UNEP/CMS/COP12/Doc.16.2)

682. Le président donne la parole aux participants.
683. Aucun participant ne prend la parole.
684. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP38 Conservation et gestion du Lion d'Afrique, *Panthera Leo* (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.3.1.3)

685. Le président donne la parole aux participants.
686. Aucun participant ne prend la parole.

687. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP39 Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires provenant d'espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.7)

688. Le président donne la parole aux participants.

689. Aucun participant ne prend la parole.

690. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP40 Changement climatique et espèces migratrices (UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.2)

691. Le président donne la parole aux participants, en rappelant que cette question a été traitée au début de la séance en cours du Comité plénier, au cours de laquelle le président de la Groupe de travail spécial sur le changement climatique a demandé d'apporter deux modifications au texte, qui ont été approuvées par le Comité plénier.

692. Aucun participant ne prend la parole.

693. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption, sous réserve de l'inclusion des modifications demandées par le président du Groupe de travail spécial sur le changement climatique.

UNEP/CMS/COP12/CRP41 Présidence de la Conférence des Parties (UNEP/CMS/COP12/Doc.4.2)

694. Le président donne la parole aux participants.

695. Aucun participant ne prend la parole.

696. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP42 Synergies et partenariats (UNEP/CMS/COP12/Doc.23.1)

697. Le président donne la parole aux participants.

698. Aucun participant ne prend la parole.

699. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP106 Résolution sur la suppression partielle de la Résolution 7.3 sur la pollution par les hydrocarbures et les espèces migratrices (UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.9)

700. Le président donne la parole aux participants.

701. Aucun participant ne prend la parole.
702. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.

UNEP/CMS/COP12/CRP111 Résolution sur la suppression partielle des documents
(UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.13 et UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.17)

703. Le président donne la parole aux participants.
704. Aucun participant ne prend la parole.
705. Le président conclut que le Comité plénier a approuvé le document aux fins de transmission à la plénière et qu'il recommande son adoption.
706. Le président annonce que le Comité plénier a terminé son examen des documents de séance et réalisé son ordre du jour. Dr. Hay déclare que c'était un privilège de siéger comme président du Comité plénier. Il exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué aux travaux de la COP12, *« à commencer par notre merveilleux hôte, le Gouvernement des Philippines. Vous nous avez accueillis, nourris et protégés; vous nous avez informés, éduqués et inspirés »*. Il remercie ensuite le personnel du Centre de conférence international des Philippines (PICC); les interprètes, les traducteurs et les rapporteurs; les médias; l'équipe d'Earth Negotiations Bulletin (ENB); les organisateurs des affichages et des événements parallèles; le Conseil scientifique; le Secrétariat; et le représentant de la Mongolie, en qualité de vice-président du Comité plénier. Cependant, les vrais héros sont les participants eux-mêmes, qui représentent les Parties, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. Pour conclure les travaux du Comité plénier, Dr. Hay fait observer : *« je réfute l'idée selon laquelle la CMS est en train de perdre sa réputation « convention amicale ». Le fait que nous menions des débats et que nous votions ne signifie pas que nous ne sommes pas des amis. L'esprit positif des débats a été manifeste et augure un bel avenir pour la CMS ». C'est un peu comme lorsqu'on traverse une rue encombrée de Manille : il faut de la patience, une indication claire des objectifs, du courage, de la présence et le soutien des autres pour orienter les négociations vers des bons résultats. « Au bout de compte, la voie à suivre s'éclaircit, un passage sûr est trouvé et la destination est révélée. Il importe d'assurer un meilleur avenir pour les animaux migrants et pour nous tous »*.
707. Les délégués applaudissent debout le Dr. Hay.
708. Le Secrétaire exécutif remercie le Dr. Hay pour son dévouement, son professionnalisme, son énergie et sa bonne humeur en tant que président du Comité plénier, ayant mené à bien son ordre du jour avec le soutien de tous. La réunion se poursuivra en séance plénière après une courte pause. Le Secrétaire exécutif demande au représentant des Philippines si le président de la COP12 est disponible pour assurer la présidence de la séance plénière.
709. Le représentant des Philippines demande une courte pause.

710. Le représentant des Philippines confirme que le Secrétaire du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, M. Roy Cimatu, est indisposé et ne pourra pas assurer la présidence de la séance plénière.
711. Le Secrétaire exécutif déclare que conformément aux dispositions du règlement intérieur, la fonction de présider la séance plénière revient donc au vice-président de la COP12, Dr. Rod Hay (Nouvelle-Zélande), qui vient de terminer son rôle de président du Comité plénier.
712. Dr. Hay déclare qu'il sera honoré de présider la séance plénière, ce qui lui vaut des applaudissements chaleureux des participants.
713. En qualité de président de la séance plénière, Dr. Hay se félicite du fait que cette séance commence à l'heure et date prévues dans l'ordre du jour de la COP12.

RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS (POINT 28)

714. Le président du Comité de vérification des pouvoirs (Uruguay) rappelle que le comité s'est réuni à plusieurs reprises durant la semaine et qu'il a présenté des mises à jour régulières au Comité plénier sur l'avancée de ses travaux. Les pouvoirs des représentants de 80 pays sont conformes aux règles en vigueur. Point besoin d'énumérer les pays concernés, puisque le nom des Parties a déjà été fourni au Comité plénier. Le Secrétariat a informé le Comité que 91 Parties participant à la COP12, soit 88 pour cent des Parties, ont présenté des pouvoirs conformes. Ceci représente une réussite, étant donné l'augmentation du nombre de Parties au cours des dernières années, mais il importe d'encourager une conformité à 100 pour cent pour les futures COP. Il convient aussi de remercier le Secrétariat pour son travail diligent auprès des Parties, avant comme pendant la COP, et de remercier aussi les membres du Comité de vérification des pouvoirs qui ont appuyé l'Uruguay, à savoir, l'Arabie saoudite, le Congo, le Ghana et la Norvège. Enfin, il importe de remercier tout particulièrement le Gouvernement des Philippines pour leur excellente organisation de la COP.
715. Aucune question n'étant soulevée par les participants, le président conclut que la COP a approuvé le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs.

RAPPORT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (POINT 9)

716. Le président fait observer que ce point de l'ordre du jour a déjà été examiné par le Comité plénier.

DÉCLARATIONS DES ÉTATS (POINT 11)

a) Dépositaire et pays hôte (Point 11.1)

717. Le dépositaire et pays hôte de la CMS, à savoir l'Allemagne, présente le document UNEP/CMS/COP12/Doc.11.1, en attirant l'attention sur les quatre nouvelles Parties à la CMS, pour lesquelles la Convention est entrée en vigueur depuis la COP11 aux dates ci-après (par ordre chronologique d'adhésion): République islamique d'Afghanistan (août 2015), République fédérative du Brésil (octobre 2015), Emirats arabes unis (mai

2016), et République d'Iraq (août 2016). On compte désormais 124 Parties à la CMS, dont 123 États membres et l'Union européenne. La République dominicaine parachève actuellement son processus juridique pour devenir Partie à la Convention. L'Australie, dans une note verbale datant de janvier 2015, a émis une réserve concernant l'inscription de cinq espèces de requins à l'Annexe II de la Convention. La République tchèque, dans sa note verbale de février 2017, a retiré sa réserve émise au sujet des Annexes I et II de la Convention.

b) États Parties (y compris des organisations d'intégration économique régionales)
(Point 11.2)

718. Le président encourage la transmission de déclarations écrites, qui seront intégrées dans le compte rendu de la COP, au titre de ce sous-point de l'ordre du jour, mais il fait savoir également que tout État Partie ou non-Partie souhaitant faire une déclaration oralement est invité à le faire.
719. La Mongolie, s'exprimant au nom de la région asiatique, remercie le Gouvernement des Philippines, le président du Comité plénier et de la séance plénière en cours, ainsi que le Secrétariat dirigé par le Secrétaire exécutif. C'est une bonne chose de voir l'augmentation du nombre de Parties à la Convention et de Signataires des Mémoires d'entente et Mémoires d'accord. La région asiatique se félicite du fait que Bahreïn, les Maldives et Oman aient pu participer à la COP12 en tant qu'observateurs, et se réjouit à la perspective de les accueillir comme États Parties à la Convention.
720. Les Maldives remercient ceux qui ont appuyé leur participation à la COP. Les Maldives seront bientôt Signataire du MdE Requins, et ont engagé un processus pour devenir Partie à la Convention, en principe d'ici la COP13.
721. Le représentant du Brésil déclare que son pays est honoré d'avoir participé à sa première réunion de la COP en tant que Partie à la CMS, et il remercie les autres délégations pour leur accueil prodigué au Brésil. Il importe aussi de remercier le pays hôte et le Secrétariat.
722. L'Union européenne et ses États membres se félicitent du franc succès de la COP12, qui se traduira non seulement par un nombre record de résolutions et de décisions, mais aussi par l'inscription de nombreuses espèces aux Annexes de la Convention. On observe aussi des avancées importantes dans la gouvernance de la CMS, dotée désormais d'un Plan stratégique et d'un Mécanisme de suivi. L'Union européenne et ses États membres encouragent de supprimer l'exigence de confidentialité dans le cadre du Mécanisme de suivi, lorsque cela est possible. Les débats menés sur le modèle de rapport national, le Conseil scientifique et sur d'autres sujets ont abouti à de bons résultats également, contribuant à une CMS plus robuste et plus efficace. Le Gouvernement des Philippines a été un excellent hôte d'une COP fructueuse et enrichissante, et applique des mesures de conservation impressionnantes sur le terrain.
723. En qualité de futur hôte de la prochaine réunion de la COP, l'Inde souhaite la bienvenue aux délégués et remercie le Gouvernement des Philippines d'avoir accueilli la COP12, ainsi que le Secrétariat pour tous ses travaux. L'Inde croit fermement au principe d'un développement participatif et inclusif, qui sera facilité par les travaux de la COP en concluant des accords sur la conservation de la vie sauvage.
724. Le Sénégal remercie les Philippines pour leur accueil et hospitalité merveilleux. Durant la COP12, les Parties de la région africaine ont demandé l'inscription de plusieurs

espèces terrestres et aquatiques aux Annexes de la Convention ; elles espèrent que des actions concertées correspondantes permettront d'améliorer la conservation de ces espèces. Les observateurs d'ONG sont invités à se joindre aux pays pour mettre en œuvre les mesures de conservation de ces espèces.

725. L'Ouganda, s'exprimant au nom de la région africaine, a félicité tous ceux qui ont contribué à l'excellent accueil et au bon déroulement de la COP. L'Afrique se félicite des résultats obtenus à la COP12, qui auront un impact positif sur la conservation des espèces migratrices.
726. Bahreïn exprime son intention d'élaborer sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la biodiversité en synergie avec la CMS, et félicite tous ceux qui ont organisé et accueilli la COP12.
727. Le Malawi exprime ses remerciements et renouvelle son engagement en faveur de la conservation des espèces migratrices. Le Malawi espère devenir membre de la Famille CMS d'ici la fin de l'année 2017.
728. L'Australie, s'exprimant au nom de la région océanienne, remercie son partenaire et voisin océanien, les Philippines, d'avoir accueilli la COP12, et exprime sa gratitude au président de la séance plénière d'ouverture, au président du Comité plénier, aux Parties et aux autres délégués, aux présidents des comités d'intersession, des comités de session et des groupe de travail, au Secrétaire exécutif et au personnel très dévoué du Secrétariat.

DÉCLARATIONS SUR LA COOPÉRATION ÉMANANT D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (POINT 13)

729. Des déclarations ont été faites par les organisations ci-après:

- Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement (PROE)
- Commission baleinière internationale (IWC)
- UN Environnement
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Wild Migration
- Defenders of Wildlife (s'exprimant également au nom d'autres ONG)

RAPPORTS DES COMITÉS DE SESSION (POINT 29)

730. Le président rappelle que le Comité plénier vient de terminer ses travaux et que les rapports d'activité des Comités de session ont été reçus par le Comité plénier.
731. Le président du Comité du budget confirme qu'il n'a rien à ajouter au rapport qu'il a présenté au Comité plénier ce matin, mais il souhaite remercier tous ceux qui ont pris part aux réunions du comité ou contribué à ses travaux.
732. Le président conclut que les rapports des Comités de session ont été dûment pris en compte.

ÉLECTIONS (POINT 17)

733. Sur invitation du président, les candidatures ci-après ont été présentées en vue de l'élection des membres du Comité permanent:

Afrique

Représentants permanents: Afrique du Sud, République du Congo, République-Unie de Tanzanie

Représentants suppléants: Algérie, Kenya, Mali

Asie

Représentants permanents: Kirghizistan, Mongolie.

Représentants suppléants: Pakistan, Tadjikistan

Europe

Représentants permanents: France, Géorgie, Norvège

Représentants suppléants: Lettonie, Suisse

Océanie

Représentant permanent: îles Fidji

Représentant suppléant: Palau

Amérique du Sud et Amérique centrale et les Caraïbes

Représentants permanents: Bolivie, Costa Rica

Représentants suppléants: Argentine, Panama

734. Le président confirme que le président et le vice-président du nouveau Comité permanent seront élus lors d'une brève réunion du Comité qui se tiendra immédiatement après la clôture de la COP.
735. Sur invitation du président, la COP approuve la composition du Comité permanent pour la période triennale 2018-2020.

a) Conseil scientifique (Point 17.2) Doc. UNEP/CMS/COP12/Doc. 17.2

736. Le président demande si la COP s'accorde à prolonger le mandat des Conseillers scientifiques actuels nommés par la COP.
737. En l'absence d'objection, le président confirme que les Conseillers scientifiques actuels nommés par la COP poursuivront leur mandat durant la période triennale 2018-2020. Le président remercie toutes les personnes concernées pour leur travail assidu avant et pendant la COP12.
738. Sur invitation du président, les candidatures (parmi les Conseillers scientifiques nommés par les Parties) ci-après ont été présentées, comme membres régionaux du Comité de session du Conseil scientifique:

Afrique:

M. Djibril Diouck (Sénégal), Dr. Samuel M. Kasiki (Kenya) et Mme Nopasika Malta Qwathekana (Afrique du Sud).

Asie

Dr. Lkhagvasuren Badamjav (Mongolie), Dr. Hany Tatwany (Arabie saoudite) et M. Daniel Fernando (Sri Lanka).

Les noms des membres suppléants seront fournis en temps voulu.

Amérique centrale et Amérique du Sud et les Caraïbes

Dr. Carlos Mario Orrego Vásquez (Costa Rica), Mme Patricia Pereira Serafini (Brésil) et M. Héctor Samuel Vera Alcaraz (Paraguay).

Les noms des membres suppléants seront fournis en temps voulu.

Europe

Dr. Anatolii Poluda (Ukraine), Dr. Jean-Philippe Sibley (France) et Dr. Fernando Spina (Italie).

Suppléants: Mme Daliborka Stankovic (Serbie) et Dr. James M. Williams (Royaume-Uni).

Océanie

Dr. Vincent Hilomen (Philippines) et Mme Narelle Montgomery (Australie), M. Graeme Taylor (Nouvelle-Zélande).

Les noms des membres suppléants seront fournis en temps voulu.

739. Sur invitation du président, la COP a approuvé les membres régionaux du Comité de session du Conseil scientifique.

ADOPTION DES RÉOLUTIONS, DES DÉCISIONS ET DES AMENDEMENTS AUX ANNEXES (POINT 30)

Amendements aux Annexes

740. Le président donne la liste des amendements proposés aux annexes de la CMS, telles qu'approuvées par le Comité plénier.
741. L'Erythrée fait observer que la proposition d'inscription de l'Âne sauvage d'Afrique concerne uniquement l'Annexe I de la CMS, et non pas l'Annexe II.
742. Le président confirme que cette erreur sera corrigée.
743. Sur invitation du président, la COP adopte les amendements aux annexes de la Convention, en inscrivant les taxons ci-après à l'Annexe I et/ou Annexe II de la CMS, tel qu'indiqué dans la liste ci-après:

Mammifères

- | | |
|--|----------------------|
| • Chimpanzé (<i>Pan troglodytes</i>) | Annexe I & Annexe II |
| • Chauve-souris de Blossville (<i>Lasiurus blossevillii</i>) | Annexe II |
| • Chauve-souris rousse (<i>Lasiurus borealis</i>) | Annexe II |
| • Chauve-souris cendrée (<i>Lasiurus cinereus</i>) | Annexe II |
| • Chauve-souris jaune méridionale (<i>Lasiurus ega</i>) | Annexe II |

- Lion (*Panthera leo*) Annexe II
- Léopard (*Panthera pardus*) Annexe II
- Ours de Gobi (*Ursus arctos isabellinus*) Annexe I
- Phoque de la mer Caspienne (*Pusa caspica*) Annexe I & Annexe II
- Âne sauvage d'Afrique (*Equus Africanus*) Annexe I
- Cheval de Przewalski (*Equus ferus przewalskii*) Annexe I
- Girafe (*Giraffa camelopardalis*) Annexe II

Oiseaux

- Frégate de l'île Christmas (*Fregata andrewsi*) Annexe I
- Noddi noir (*Anous minutus* sous-esp. *worcesteri*) Annexe II
- Aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) Annexe I
- Vautour chaugoun (*Gyps bengalensis*) Annexe I
- Vautour indien (*Gyps indicus*) Annexe I
- Vautour à bec élané (*Gyps tenuirostris*) Annexe I
- Vautour royal (*Sarcogyps calvus*) Annexe I
- Gyps africain (*Gyps Africanus*) Annexe I
- Vautour chasseur (*Gyps coprotheres*) Annexe I
- Vautour de Rüppell (*Gyps rueppelli*) Annexe I
- Vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*) Annexe I
- Vautour huppé (*Trigonoceps occipitalis*) Annexe I
- Vautour oricou (*Torgos tracheliotos*) Annexe I
- Bruant du Japon (*Emberiza sulphurata*) Annexe II
- Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) Annexe II
- Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) Annexe II

Poissons

- Requin baleine (*Rhincodon typus*) Annexe I
- Requin sombre (*Carcharhinus obscurus*) Annexe II
- Requin bleu (*Prionace glauca*) Annexe II
- Ange de mer (*Squatina squatina*) Annexe I & Annexe II
- Raie-guitare commune (*Rhinobatos*)
population de la Méditerranée Annexe I
population mondiale Annexe II
- Raie-guitare (*Rhynchobatus australiae*) Annexe II

744. L'Ouganda fait la déclaration suivante:

« L'Ouganda souhaite déclarer que le lion, la girafe, le chimpanzé et le léopard ne sont pas des espèces migratrices au sens du paragraphe 1 a) de l'Article I de la Convention; en conséquence, l'Ouganda n'est pas favorable en principe à une inscription de ces espèces [aux annexes de la Convention]. Cependant, dans un esprit permettant d'aller de l'avant, l'Ouganda ne bloquera pas le consensus obtenu, mais demande que sa réserve soit enregistrée dans le compte-rendu de la COP, puisque l'Ouganda exclura ses populations en émettant une réserve. »

745. L'Australie déclare qu'elle ne remet pas en question l'état de conservation défavorable de la raie-guitare *Rhynchobatus australiae*, mais elle se demande si cette espèce remplit les critères requis pour être considérée comme une espèce migratrice. Les recherches montrent en effet que cette espèce se déplace uniquement de façon occasionnelle, et que ces déplacements ne sont ni réguliers, ni prévisibles dans le milieu

naturel. D'autre part, une consultation adéquate au sujet de la proposition d'inscription de cette espèce aurait été souhaitable avant la tenue de la COP.

746. Sur invitation du président, la COP adopte les résolutions, les décisions et les autres documents énumérés ci-dessous, qui ont tous été approuvés par la COP, après examen et modifications, selon qu'il convient, par les groupes de travail de la COP. Quelques documents ont été modifiés plus avant par le Comité plénier lui-même. Aucune autre modification n'a été proposée ou soulevée durant la séance plénière. Tous les textes adoptés sont donc les versions approuvées par le Comité plénier. Les documents sont énumérés ci-dessous selon leur ordre d'adoption par la COP (qui suit l'ordre d'examen des points de l'ordre du jour):

- UNEP/CMS/COP12/CRP33 Questions financières et administratives et UNEP/CMS/COP12/CRP 33.1 Programme de travail pour 2018-2020
- UNEP/CMS/COP12/CRP21 Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015–2023
- UNEP/CMS/COP12/CRP22 Révision du modèle de rapport national
- UNEP/CMS/COP12/CRP31 Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'un programme de législation nationale
- UNEP/CMS/COP12/Doc.21/Rev.2 Examen des décisions, y compris:
 - Adoption des cinq décisions contenues dans UNEP/CMS/COP12/Doc.21
 - Adoption de la suppression partielle de 21 résolutions ou recommandations de la CMS*
 - Adoption de la suppression partielle de quatre résolutions ou recommandations de la CMS, énumérées dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1
 - Adoption de deux autres recommandations du Secrétariat
 - Adoption de trois décisions figurant dans le document UNEP/CMS/COP12/CRP111 Résolutions sur une suppression partielle
 - Adoption de la recommandation du Comité plénier sur la consolidation d'un certain nombre de résolutions, figurant dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.21.2**

*Ceci inclut, entre autres, les résolutions ou recommandations contenues dans les documents de séance ci-dessous:

UNEP/CMS/COP12/CRP103 Résolution sur la suppression partielle de la

Résolution 3.1 sur l'inscription d'espèces aux Annexes de la Convention

UNEP/CMS/COP12/CRP104 Résolution sur la suppression partielle de la

Résolution 7.2 sur l'évaluation de l'impact et les espèces migratrices

UNEP/CMS/COP12/CRP105 Résolution 7.5 sur les éoliennes et les espèces migratrices

UNEP/CMS/COP12/CRP106 Résolution 7.3 sur la pollution par les hydrocarbures et les espèces migratrices

UNEP/CMS/COP12/CRP107 Résolution 11.8 sur un programme de communication, information et sensibilisation

UNEP/CMS/COP12/CRP108 Consolidation des résolutions: tortues marines

UNEP/CMS/COP12/CRP109 Résolution 10.15 sur un Programme de travail mondial sur les cétacés

UNEP/CMS/COP12/CRP110 Résolution 11.27 sur les énergies renouvelables et les espèces migratrices

**Ceci inclut, entre autres, les résolutions ou recommandations contenues dans les documents de séance ci-dessous:

UNEP/CMS/COP12/CRP101 Consolidation des résolutions: rapports nationaux

UNEP/CMS/COP12/CRP102 Consolidation de résolutions: maladies de la faune sauvage et espèces migratrices

- UNEP/CMS/COP12/CRP42 Synergies et partenariats
- UNEP/CMS/COP12/CRP27/Rev.1 Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs
- UNEP/CMS/COP12/CRP32 Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie
- UNEP/CMS/COP12/CRP29 Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs
- UNEP/CMS/COP12/CRP7/Rev.1 Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie
- UNEP/CMS/COP12/CRP34 Voies de migration et UNEP/CMS/COP12/CRP34.1 Plan d'action pour les Amériques
- UNEP/CMS/COP12/CRP30/Rev.1 Plan d'action pour les oiseaux
- UNEP/CMS/COP12/CRP8 Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)
- UNEP/CMS/COP12/CRP9/Rev.1 Impacts défavorables du bruit d'origine anthropique sur les cétacés et d'autres espèces migratrices et UNEP/CMS/COP12/CRP9.1 Annexe aux impacts défavorables du bruit d'origine anthropique sur les cétacés et d'autres espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/CRP2 Viande d'animaux sauvages aquatiques
- UNEP/CMS/COP12/CRP3 Capture de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales
- UNEP/CMS/COP12/CRP10/Rev.1 Interaction récréative dans l'eau avec des mammifères aquatiques
- UNEP/CMS/COP12/CRP5 Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique Sud
- UNEP/CMS/COP12/CRP18 Initiative conjointe de la CMS-CITES sur les carnivores africains
- UNEP/CMS/COP12/CRP36 Conservation et gestion du guépard (*Acinonyx jubatus*) et du lycaon (*Lycan pictus*)
- UNEP/CMS/COP12/CRP38 Conservation et gestion du Lion d'Afrique, *Panthera Leo*
- UNEP/CMS/COP12/Doc.24.3.2 Conservation de l'Âne sauvage d'Afrique (*Equus Africanus*) Le projet de résolution et de décision figurant dans ce document n'a pas été modifié par le Comité plénier; en conséquence, aucun document de séance (CRP) n'a été présenté et le texte original est le texte définitif.
- UNEP/CMS/COP12/CRP28 Adoption du Plan d'action pour l'Eléphant d'Afrique
- UNEP/CMS/COP12/CRP17 Gestion des débris marins
- UNEP/CMS/COP12/CRP40 Changement climatique et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/CRP12 Conséquences de la culture et de la complexité sociale animales pour la conservation
- UNEP/CMS/COP12/CRP25 Prises accessoires
- UNEP/CMS/COP12/CRP13 Observation durable de la vie sauvage marine en bateau
- UNEP/CMS/COP12/CRP11 Energie et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/CRP39 Gestion de l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires provenant d'espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
- UNEP/CMS/COP12/CRP24 Tourisme durable et espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.9 Favoriser les réseaux d'aires marines protégées dans la région ASEAN Le projet de résolution contenu dans ce document n'a pas été

modifié par le Comité plénier; en conséquence, aucun document de séance (CRP) n'a été présenté et le texte original est le texte définitif.

- UNEP/CMS/COP12/CRP26 Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et d'autres habitats côtiers des espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/CRP112 Renforcer les moyens de gérer la connectivité dans la conservation des espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/CRP19 Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices
- UNEP/CMS/COP12/CRP4 Participation communautaire et moyens de subsistance
- UNEP/CMS/COP12/CRP23 Lignes directrices pour évaluer les propositions d'inscription aux Annexes I et II de la Convention
- UNEP/CMS/COP12/CRP20 Taxonomie et nomenclature
- UNEP/CMS/COP12/CRP1 Actions concertées
- UNEP/CMS/COP12/CRP14 Proposition d'action concertée en faveur de l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), déjà inscrite à l'Annexe II de la Convention
- UNEP/CMS/COP12/Doc.26.2.2 Proposition d'action concertée en faveur du Grand Cachalot (*Physeter macrocephalus*)*
- UNEP/CMS/COP12/Doc.26.2.3/Rev.1 Proposition d'action concertée en faveur du Dauphin à bosse de l'Atlantique (*Souza teuszii*)*
- UNEP/CMS/COP12/Doc.26.2.4 Proposition d'action concertée en faveur de la Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)*
- UNEP/CMS/COP12/Doc.26.2.5 Proposition d'action concertée en faveur de l'Ange de mer (*Squatina*)*
- UNEP/CMS/COP12/CRP15 Proposition de désignation de toutes les espèces de raies Mobulidae pour des actions concertées
- UNEP/CMS/COP12/ CRP16, Proposition de désignation du Requin baleine (*Rhincodon typus*) pour des actions concertées
- UNEP/CMS/COP12/Doc.26.2.8 Proposition d'action concertée en faveur de la Grande Outarde asiatique (*Otis tarda*)*
- UNEP/CMS/COP12/CRP35 Désignation d'espèces pour des actions concertées durant la période triennale 2018-2020
- UNEP/CMS/COP12/CRP41 Présidence de la Conférence des Parties
- UNEP/CMS/COP12/CRP37 Conseil scientifique

* Ces documents n'ont pas été modifiés par le Comité plénier; en conséquence, aucun document de séance (CRP) n'a été présenté et le texte original est le texte définitif.

747. La Suisse considère que la résolution adoptée dans le document UNEP/CMS/COP12/CRP31 (Mise en place d'un Mécanisme de suivi et d'un Programme de législation nationale) est l'une des plus importantes résolutions adoptées par la CMS au cours de la dernière décennie. Il y a un an, 'l'option zéro' était le résultat le plus probable des débats à venir sur le Mécanisme de suivi, mais aujourd'hui, cet excellent résultat a été obtenu. Il convient à ce titre de remercier le Groupe de travail intersessions et d'autres contributeurs, en particulier l'Union européenne et la région africaine. La Suisse est en mesure d'annoncer un cofinancement pour un projet initial, et souhaite appuyer la position de l'Union européenne et ses États membres durant la séance de clôture du Comité plénier, selon laquelle le principe de confidentialité devrait être l'exception, et non la règle, lors de la mise en œuvre du Mécanisme de suivi. Enfin, les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer dans le cadre du Mécanisme de suivi, et une responsabilité à faire preuve de mesure dans leur action.
748. La Norvège approuve et appuie ces remarques et se félicite de l'annonce faite par la Suisse de fournir un cofinancement. La Norvège se réjouit également des résultats

obtenus par la COP; la fusion des deux résolutions a été effectuée d'une manière satisfaisante.

749. Le Gouvernement des Philippines, soutenu par Israël, demande aux ONG locales et internationales qui ont exprimé leur engagement en faveur de l'Action concertée pour le Requin baleine, de continuer à appuyer sa mise en œuvre, puisque la proposition figurant dans le document UNEP/CMS/COP12/CRP16 est désormais approuvée par la COP.

DATE ET LIEU DE LA 13^{ème} RÉUNION DES PARTIES (POINT 31)

750. Une présentation vidéo est faite par la délégation indienne, invitant la COP13 à se réunir en Inde.
751. La plénière accueille par des applaudissements la présentation de l'Inde.
752. Le Secrétaire exécutif renvoie les délégués au document UNEP/CMS/COP12/Doc.31/Rev.1 et aux deux projets de décisions qu'il contient.
753. Sur invitation du président, la COP adopte le document et accepte ainsi officiellement l'invitation du Gouvernement indien.

ADOPTION DU RAPPORT (POINT 32)

754. Sur invitation du président, la plénière adopte le projet de rapport de la réunion (Jour 1 à jour 4), en notant que des corrections et d'autres modifications proposées peuvent être transmises au Secrétariat dans un délai d'un mois. Le Secrétariat est chargé de finaliser le rapport de la réunion en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES (POINT 33)

755. Aucune autre question n'est soulevée.

CLÔTURE DE LA RÉUNION (POINT 34)

756. Une allocution de clôture est prononcée par M. Rodolfo C. Garcia, sous-secrétaire et responsable du personnel du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (DENR), au nom du Gouvernement des Philippines.
757. La COP12 a été une réussite et une étape cruciale, ayant réuni le plus grand nombre de participants pour une COP CMS à ce jour, comptant pratiquement toutes les Parties à la CMS, ainsi que 45 organisations intergouvernementales et de nombreuses organisations non gouvernementales. Le hashtag #CMSCOP12 a suscité un intérêt évident auprès des médias sociaux. On peut espérer que cette plus grande visibilité se traduira par un plus grand nombre d'actions faisant avancer la cause de la conservation des espèces migratrices dans l'ensemble de leurs aires de répartition. En examinant et en renouvelant leurs engagements, puis en appliquant les nouvelles décisions prises lors de la réunion, on peut espérer que le Requin baleine, ainsi que d'autres espèces dont la survie est étroitement liée à celle de l'humanité, pourra être sauvé d'une extinction. Le Gouvernement des Philippines se félicite vivement de l'esprit de coopération qui a prévalu lors de la négociation de la Déclaration de Manille, et s'engage

à travailler durant la période d'intersession pour atteindre les objectifs fixés par la COP12. Le Gouvernement des Philippines apportera un soutien exhaustif au Gouvernement indien dans le cadre de la préparation de la COP13.

758. Sur invitation du président, la plénière adopte par acclamation la Déclaration de Manille sur le développement durable et les espèces migratrices (document UNEP/CMS/COP12/CRP6).
759. Dans son allocution de clôture, le Secrétaire exécutif de la CMS évoque quelques-uns des principaux résultats de la COP12, qui incluent non seulement la Déclaration de Manille, mais aussi : l'adoption de plusieurs actions concertées; un large éventail d'autres mesures de conservation et des orientations connexes pour les oiseaux, les mammifères et les poissons migrateurs; l'inscription de différents taxons aux Annexes de la Convention; l'adoption du Mécanisme de suivi et l'adoption du Programme de travail pour la prochaine période triennale. Le Dr. Chambers considère que les votes exprimés durant les débats de la COP sur l'inscription de nouvelles espèces aux Annexes de la CMS sont un signe de maturité de la Convention; au fur et à mesure que la Convention continue d'évoluer et de se renforcer, il n'est pas toujours possible de résoudre les différends et de parvenir à un consensus. La CMS se félicite que ses décisions soient fondées sur des données scientifiques probantes, bénéficiant d'avis rigoureux du Conseil scientifique durant la COP. La CMS continuera sur cette voie dans l'avenir. Le Secrétaire exécutif remercie chaleureusement le Gouvernement des Philippines en tant qu'hôte de la COP12, ainsi que tous ceux qui ont œuvré sans relâche pour assurer le succès de la réunion. Il exprime ses remerciements en particulier au Secrétaire exécutif adjoint, M. Bert Lenten, qui prendra sa retraite prochainement après de nombreuses années au service la Famille CMS, et Mme Ingrid Catton, qui prendra sa retraite comme responsable des services d'interprétation.
760. Le président exprime ses remerciements au Secrétaire exécutif, au nom de tous les participants à la réunion, en exprimant son admiration au Dr. Chambers pour la façon dont il a su faire face à des circonstances personnelles extrêmement difficiles durant la période précédant la session.
761. Le président déclare la clôture de la COP12, en rappelant aux membres du Comité permanent nouvellement élu que la 47^e réunion du Comité permanent se tiendra immédiatement après la clôture de la réunion.